

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 21 - avril 2013

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Le Printemps a du mal à faire son apparition, après un hiver rigoureux et surtout très long j'espère comme la plupart d'entre vous que nous aurons un été digne de ce nom.

La commune continue à s'équiper, les travaux en cours sont principalement l'assainissement et le renforcement des réseaux d'eau potable rue des Tôpes et rue de la Pérouse. La rue de la Pérouse est terminée il ne reste à faire que le revêtement en goudron. À noter qu'un sérieux élargissement a été réalisé de même qu'une aire de retournement a été créée après chez René Bidalot afin d'éviter que les usagers tournent dans leur cour. Les travaux de la rue des Tôpes ont repris malgré des nappes phréatiques très hautes, cette hauteur d'eau a obligé l'entreprise Cuenot à suspendre la pose des tuyaux. Le chantier a repris depuis quelques semaines mais la fin du chantier au niveau de la rue de Vieille Barque est encore incertaine, les pompes mises en place n'arrivant pas à diminuer suffisamment la hauteur d'eau pour travailler correctement. La mise aux normes de la Mairie et le réaménagement vont commencer début mai pour se terminer dans le courant de l'été.

Avril est le mois où l'on vote les budgets vous trouverez ci-après les principaux comptes de la **COMMUNE** :

Compte administratif fonctionnement :

Dépenses	966 119,18 €
Recettes	1 389 674,53 €
Excédent 2012	423 555,35 €

Compte administratif investissement :

Dépenses	825 536,11 €
Recettes	1 119 191,96 €
Excédent 2012	293 655,85 €

Budget de fonctionnement :

Dépenses	1 262 429,00 €
Recettes	1 262 429,00 €

Budget investissement dépenses et recettes :

Dépenses 1 128 986,00 €

ASSAINISSEMENT ET EAU :

Dépenses rues des Tôpes, de la Pérouse, du moulin
Toussaint 652 062,00 €

Qui sont financées par un emprunt de 300 000 € par des subventions et par des fonds libres

VENTE DE TERRAINS : environ 300 000 € pour l'année 2013

LOTISSEMENTS : Reste 1 parcelle à vendre aux Gabelous + 6 parcelles au lotissement à la Levée à partir de juillet.

Bon jardinage, cordialement à tous et à toutes.

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du Conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- L'espace culturel et d'animation (suite)
- Nos citoyens
- Parlez-vous Patois ?

En page 4

- La Révolution française à Arc et Senans

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil

• **Le dernier recensement officiel de la commune** (effectué de mi-janvier à mi-février 2013) s'établi à environ **1563 habitants** nous attendons le chiffre de l'INSEE pour confirmation.

• **Nouveaux rythmes scolaires** : suite aux réunions et consultations organisées avec toutes les parties concernées : recteur d'académie, institutrices, parents d'élèves, Francas (en charge des animations périscolaires, maire et conseil, il a été unanimement décidé de reporter la mise en place à la rentrée 2014.

En prévision des changements à venir, un avant-projet de création de nouveaux locaux sportifs scolaires est à l'étude et pourrait se faire sur le terrain face à la mairie, cela pour faciliter la gestion de 90 enfants par groupe de 15 à 20 lors de l'accueil culturel et sportif demandé dans le cadre de la réforme.

• **Les prochains travaux** :

- La première tranche de réhabilitation de la Mairie débutera par le sous-sol mi-avril, la totalité des travaux sera terminée fin août (sauf imprévu, là il n'y aura pas d'intempérie comme pour les travaux d'assainissement.

- Rue de la Levée : la 1^{re} phase (assainissement, voirie) desserte du lotissement de six parcelles et de la MARPA sera terminée fin juin.

- Création de la rue du Saumoduc : construite entre la rue des Graduations et la rue de la Levée elle desservira la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées) et le futur lotissement. Démarrage des travaux en mai. Fin le 30 juin.

• L'ouverture de la MARPA est programmée en octobre 2014. Début des travaux septembre 2013. Inscription pour les futurs résidents à partir du printemps 2014.

• Un possible jumelage entre Arc et Senans et la ville allemande de SULZBACH, non loin de Forbach, toutes deux ayant un lien historique avec le sel, a été préconisé, à la demande du Consul de la Sarre (dont dépend Sulzbach). Une délégation de cette ville doit nous rendre visite les 21 et 22 mai prochain. Ce jumelage sera géré par une association ouverte à tous. Si vous parlez Allemand ou que vous êtes intéressés alors inscrivez-vous en Mairie.

L'Espace Culturel et d'animation

• Les habitants sont invités à retirer **leur carte d'entrée gratuite à la Saline**, pour 2013, munie de leur carte d'identité ou de tout document attestant de leur domicile dans la commune, directement au bureau d'accueil de la Saline.

• **Le 14 avril, de 8 h à 18 h, vide grenier** organisé par l'amicale **de l'école publique**, sur le parking derrière l'école. Renseignements au 03 81 57 43 78.

• **Le 1^{er} mai, de 8 h à 18 h, premier vide écurie/brocante** de l'association « la belle Huguette », sur le parking derrière l'école publique : achat, vente, échange d'équipements divers : colliers, selles, charrettes, voitures hippomobiles, harnais, livres, vieux outils agricoles, etc.

Réservation et renseignements auprès de Jean-Claude : 06 87 61 66 35 ou 033762 (le soir).

• **Le 17 mai, à 20 h 30, salle polyvalente**, le comité des fêtes vous invite à venir écouter la chorale « la chantoillette » de la M.J.C. de Palente. Chansons traditionnelles et opérette d'Offenbach seront au programme des 70 choristes. **Entrée libre.**

• **Le 23 juin, dans le parc de la mairie**, aura lieu la traditionnelle **fête champêtre de l'école Saint Bénigne**. Au programme : restauration, buvette, jeux, spectacles et chants par les élèves.

• **À la bibliothèque** :

Avis de naissance : **au mois de février dernier, un club de lecteurs a vu le jour**. Il associe des lecteurs des bibliothèques de Liesle et d'Arc et Senans. On s'y retrouvera une fois par trimestre pour parler des coups de cœur, coups de gueule aussi, de nouveautés, de grands classiques, bref des lectures qui nous ont marqués.

• Lors de la première rencontre, de nombreux auteurs ont été évoqués, citons : Denis GUEDJ, Laurent GAUDE, Davis FOENJINOS, Antoine VOLODINE, Philippe MEGNIN, Alix de SAINT-ANDRE, Jean TEULE,... Leurs livres sont disponibles à la bibliothèque. Le but, en fin d'année sera d'établir une petite brochure, mise à disposition du public, afin de l'aider dans le choix de lectures.

• **Prochaine soirée rencontre le mardi 21 mai à la bibliothèque de Liesle** (annexe de la salle des fêtes). Vous y êtes tous conviés, inscrits ou non dans l'une des bibliothèques. Un seul mot d'ordre se faire plaisir. Venez présenter un livre (roman, bande dessinée, documentaire...) ou juste écouter et rencontrer de nouvelles personnes. Bienvenue à tous.



L'Espace Culturel et d'animation (suite)

• **Office du tourisme** : Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

• **Cœur d'Artisans** : Pleine réussite de la manifestation. Merci aux nombreux artisans, beau feu d'artifice offert par le fournisseur, un bémol pas une ligne, comptendu de cette manifestation qui a attiré plusieurs milliers de personnes le samedi, dans le journal local (qui était pourtant prévenu).

• **Graine de Miss** : Un événement va réjouir les petits mannequins en herbe : les élections GRAINE de MISS et GRAINE de MISTER, un concours réservé aux jeunes filles et jeunes hommes de 2 à 16 ans. Que les parents se rassurent, il n'est pas question de transformer les enfants en Lolita car les petites filles défilent sans maquillage, ni talons hauts et encore moins en maillot de bain ! Suri Cruise devra donc s'abstenir !

Les concours se dérouleront **le samedi 8 juin et dimanche 9 juin, à la Salle des Fêtes d'Arc et Senans.**

L'occasion de repartir avec son book photo, de jolis cadeaux et surtout sa place pour la grande finale nationale GRAINE de MISS grande gagnante France !

Ce même jour, un autre événement pour tous les talents de la région : les concours MINI-TALENT !

Des concours mixtes réservés à tous les enfants de 3 à 17 ans, qui possèdent un brin de talent - qu'il soit petit ou grand - dans un domaine artistique, sportif ou culturel comme le chant, la danse, la comédie, les arts du cirque ou un sport. L'occasion de repartir avec de nombreux cadeaux et surtout sa place pour la finale nationale !

Inscription sur dossier, contact :

06 18 09 74 32 / 03 69 73 17 52

ou www.minitalent.fr et www.grainedemiss.com

RAPPEL

- **Chiens errants** : Si vous avez adopté un animal vous devez prendre en compte le fait qu'à partir de l'adoption vous en êtes responsable pendant 15 ans (durée approximative de la vie d'un chien).

- **Incivilités** : Si vous voyez quelqu'un qui dépose un sac d'ordures dans un endroit non approprié (lisière de forêt, chemins etc.) merci de me communiquer le N° du véhicule, discrétion assurée !

- **Assainissement** : Le réseau communal compte tenu de la configuration de la commune nécessite des pompes de relevage. Nous en avons 5. Celles-ci ne sont pas capable d'absorber les lingettes les couches etc. Contrairement à ce qui est indiqué sur les publicités « sans danger pour les fosses sceptiques » ces produits bloquent les pompes et nécessitent l'intervention des agents de VEOLIA pour la remise en état. À titre de curiosité mettez un de ces produits dans un seau d'eau et dites moi au bout de combien de jours le produit sera complètement désagrégé ?

Distinction : Bravo à notre boulanger qui a obtenu le prix **stars et métiers** avec son équipe. Le Samedi 13 avril fête à la « boulange » pour le 10^e anniversaire. Un week-end pour deux personnes à gagner.

Nos citoyens

Naissances :

- Manoa MIGNOT le 27 décembre 2012
- Kimi BUZENOT le 8 février 2013

- Aglaé PAGET le 25 février 2013
- Ilan CODEVELLE GAUTHERON le 23 mars 2013

Décès :

- Cédric LECONTE le 1^{er} janvier 2013
- Yvonne BOUSSON née VERDOT le 20 janvier 2013
- Aurore VERNERIE le 26 janvier 2013

- Georges CLEMENCE le 30 janvier 2013
- André NICOT le 20 mars 2013

Parlez-vous patois ?

- Une vannotte : petit panier plat et rond où la pâte à pain levait
- Uerne ou vergne : aulne
- Une verrine : un pot à confiture
- Uindzi (vindiou) : juron familier.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

La révolution française à Arc et Senans

En cette fin du XVIII^e siècle, la vie de nos paysans, rythmée par les travaux des champs, les offices religieux et les servitudes aux seigneurs de Roche et de Château Rouillaud, semble immuable. Elle se prolonge au cours des siècles de génération en génération. Au siècle des lumières, seuls quelques rares intellectuels sont informés d'idées nouvelles, souvent jugées subversives.

Au contraire, dans les capitales européennes, c'est l'effervescence. À Paris, la colère gronde. Pour la convocation des états généraux du 4 mai 1789, le Roi Louis XVI a décidé de consulter le tiers état.

Les habitants d'Arc et Senans se réunissent le 19 mars 1789 sur la place de l'Église, afin d'établir leur cahier de doléances, dont voici un résumé :

19 mars 1789 : réunion par l'échevin, selon le règlement du roy, de tous les habitants de plus de 25 ans et payant l'impôt direct (148 comparants dont 86 signatures au cahier), pour exposer leurs doléances qui seront présentées à l'assemblée de Quingey le 23 mars, par les 3 députés précédemment élus.

Article I : une plus juste répartition des impositions royales entre propriétaires

Article II : que les bois seigneuriaux soient également répartis dans le rôle des impositions suivant leur valeur

Article III : que le droit de mainmorte (*) soit entièrement supprimé

Article IV : la suppression du droit de corvée

Article V : la suppression des dîmes au curé et aux bénédictins de Dôle

Article VI : la suppression des colombiers ou au moins leur fermeture aux semailles des moissons. La restauration du droit de chasse, alors réservé à la noblesse, en raison d'un trop grand nombre de sangliers, cerfs et loups

Article VII : l'augmentation des cordes de bois attribuées à chacun

Article VIII : le versement des amendes à la communauté et non pas au seigneur

Article IX : l'interdiction de l'exportation des graines hors de la province

Article X : la suppression du tirage de la milice et des frais d'habillement

Article XI : l'attribution d'une quantité plus importante de pains de sel d'ordinaire

Article XII : demande de suppression de la charge du four banal.

La communauté demande que les suffrages dans les assemblées se donnent par tête et non par ordre ni chambre séparée et que cette question soit réglée en premier.

La population relativement paisible d'Arc et Senans a assez bien échappé aux passions politiques et religieuses de la Révolution. Les idées nouvelles y furent bien accueillies, mais les décades et fêtes révolutionnaires connurent peu de succès. Il y eut bien quelques arrestations dues aux dénonciations de certains agents municipaux trop ardents et trop zélés, mais le comité de district y répondit par la modération. Seules condamnations importantes :

- celle de Percier dit Ribouit, condamné à mort sur la place de Quingey, le 24 janvier 1795, c'est-à-dire aux heures sombres de la terreur, pour avoir pris part à une bataille entre citoyens,

- celle de l'abbé Patenaille, vicaire d'Arc et Senans et prêtre réfractaire, condamné à mort et fusillé le 9 décembre 1797 dans les fossés de Chamars (une peinture murale, située dans l'allée latérale gauche de l'Église d'Arc et Senans, met en scène l'exécution de la sentence),

- puis celle de Denise Percier, servante, condamnée à trois décades de prison, le 13 mai 1798, par le tribunal correctionnel de Besançon, pour avoir sonné les cloches.

Cette modération est à mettre à l'actif des procureurs et notables qui composaient le conseil général communal. Ils surent rester à la hauteur de leurs devoirs civiques et administratifs. Le district de Quingey, moins soumis que d'autres à l'influence des clubs révolutionnaires, connu d'ailleurs dans son ensemble, peu de troubles.

Nota : Arc et Senans appartenait au canton de Liesle avec les communes de Buffard, Fourg, Mesmay, Rennes et Liesle.

(*) Mainmorte : ce terme symbolise l'incapacité d'un serf à transmettre son patrimoine à sa descendance.

Sources bibliographiques :

Étude du Cercle d'Éducation Populaire d'Arc et Senans « deux siècles d'histoire locale » (1989)

« Arc et Senans à travers les âges » de l'abbé Létondal.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue" – Président : J. Maurice

Conception : M. Bouillet, D. Chevalier, P. Duvernay, F. Huguenin, P. Percier, L. Rolet.

Impression : Imprimerie BILLOT Lons-le-Saunier - 19890